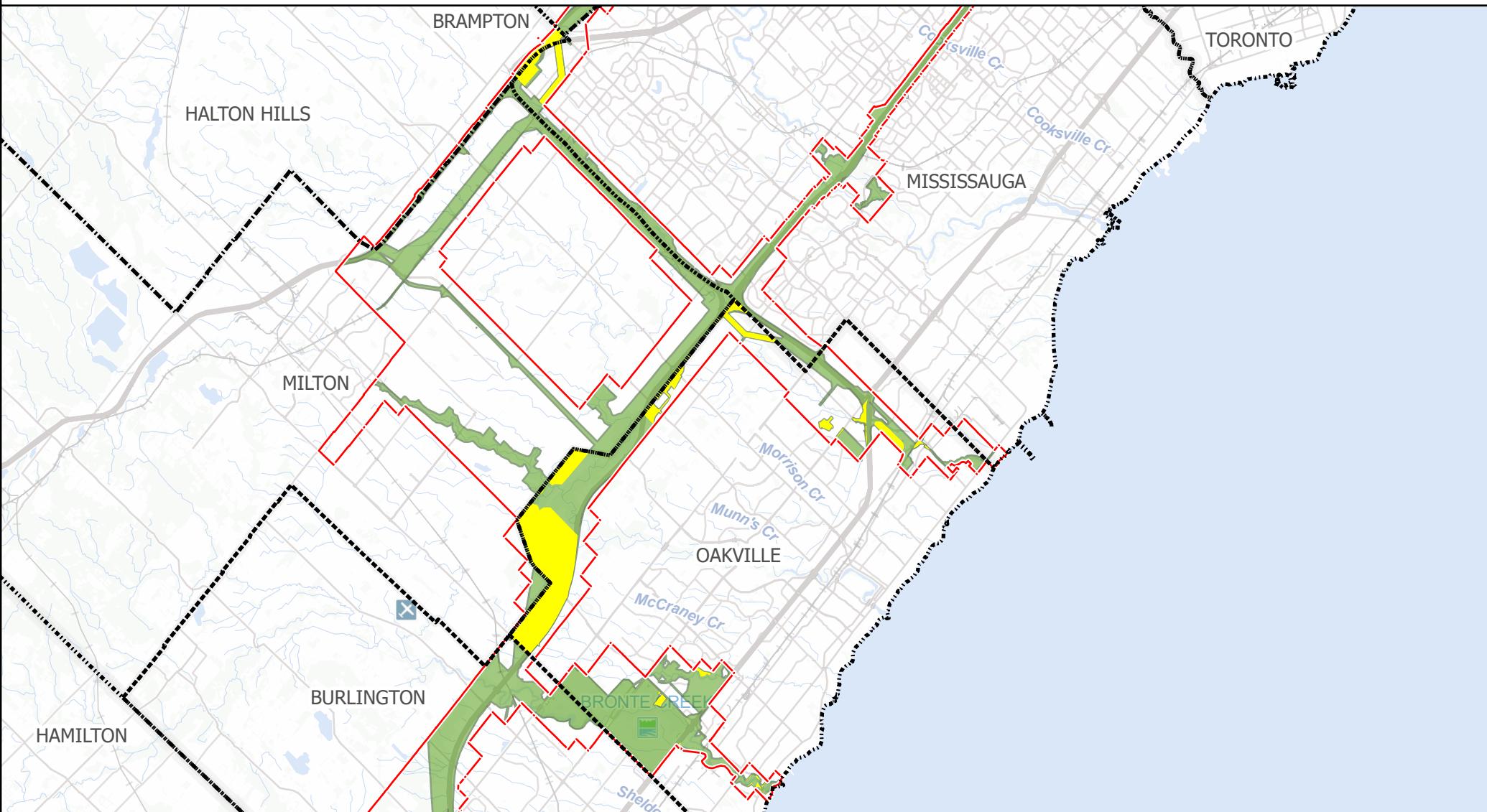
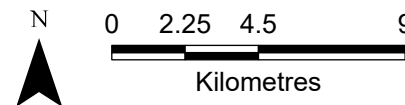


Règl. de l'Ont. 481/73 (Oakville, Halton Hills, Milton, Mississauga)



Légende

- Zone du planification de la ceinture ouest des promenades, 1978
- Zone du plan de la ceinture ouest des promenades (2026)



Cette carte montrant le Règl. de l'Ont. 481/73 (Oakville, Halton Hills, Milton, Mississauga), telle que modifiée et consolidé en mars 2026, la zone du planification de la ceinture ouest des promenades et la zone du plan de la ceinture ouest des promenades. Cette carte est à titre informatif seulement et ne constitue pas un avis juridique ou de planification. Pour une compréhension précise, il faut tenir compte du Règlement de l'Ontario 481/73 original et à ses modifications. En cas de divergence entre la présente carte et la carte originale et ses modifications, cette dernière prévaut.